

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 31 U36 D2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions approfondies en matière de sexologie, d'appréhender des questions de pathologie sexuelle et d'analyser les phénomènes conflictuels de couple et leurs résolutions.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une IST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U36D2

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

sur base de situations exemplatives de consultation de couple,

- ◆ de préciser et de justifier s'il s'agit d'une crise ou d'un conflit ;
- ◆ de repérer les stratagèmes mis en place ;
- ◆ d'analyser l'influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ;
- ◆ de décrire le système collusif mis en place ;
- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ;
- ◆ de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ;
- ◆ de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ du niveau de l'analyse ;
- ◆ de la richesse de la description ;
- ◆ de la capacité à nuancer ses propos ;
- ◆ de la pertinence des hypothèses.

4. PROGRAMME

4.1. Pathologie sexuelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles masculines à savoir notamment :
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'érection ;
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'éjaculation ainsi que l'anéjaculation ;
 - ◆ la dyspareunie ;
 - ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
 - ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement, d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;

- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles féminines à savoir notamment :
 - ◆ le vaginisme primaire, secondaire et circonstanciel ;
 - ◆ la dyspareunie ;
 - ◆ les anorgasmies ;
 - ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
 - ◆ les troubles de l'orgasme ;
 - ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement, d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;
- ◆ de définir la notion de déviance sexuelle, d'en identifier différentes formes telles que notamment fétichisme, zoophilie, pédophilie, exhibitionnisme, voyeurisme, masochisme sexuel, sadisme, et de décrire leurs causes et les possibilités (sexo)thérapeutiques ;
- ◆ de décrire le désir en général et le désir sexuel en particulier ainsi que les inhibitions du désir sexuel, les dysfonctions du désir sexuel, les aversions sexuelles et la disparité du désir ;
- ◆ d'identifier des collaborations possibles avec des équipes, des centres pluridisciplinaires, des associations LGPTQIA+ ;
- ◆ de repérer les différentes approches d'une problématique sexuelle, les confronter aux limites de sa fonction, et, s'il échet, de proposer le relais vers d'autres intervenants.

4.2. Psychologie des conflits de couple

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude de la psychologie des conflits de couple ;
- ◆ de définir et de différencier la crise du conflit, en général et en particulier pour le couple ;
- ◆ de repérer, à partir de cas cliniques exemplatifs de conflits de couple, les stratagèmes conscients ou non, qui visent à maintenir le couple, tels que notamment clivage, changement d'objet d'amour, méconnaissance de la réalité de l'autre, déplacement sur d'autres objets, délire, etc. ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître au cours de la structuration du couple et de son évolution ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître face aux changements de rôles et fonctions de chacun et selon les étapes de la vie ;
- ◆ de décrire les échecs des systèmes collusifs du couple ;
- ◆ de décrire les possibilités de résolution des crises et des conflits de couple.

5. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pathologie sexuelle	CT	B	60
Psychologie des conflits de couple	CT	B	36
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	24
<u>Total des périodes</u>			120